

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable de service fiscalité et ressources à la Direction des Finances

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la **Direction des Finances**, un emploi de **responsable de service fiscalité et ressources** chargé, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Manager une équipe de 5 personnes (3A, 2B)
- Assurer le suivi des dotations ainsi que des évolutions législatives concernant les ressources des collectivités (notamment loi de finances)
- Piloter l'observation fiscale sur les fiscalités entreprises et ménages pour optimiser les recettes et anticiper leurs évolutions
- Piloter le suivi et l'optimisation des recettes portés par les directions opérationnelles, notamment les recettes tarifaires (Education, Mobilités...etc).
- Piloter l'expertise sur les questions fiscales, y compris les questions de TVA.

- Travailler en étroite collaboration avec les autres services de la Direction afin d'alimenter la prospective financière de la Ville et de la Métropole ainsi que les différentes étapes budgétaires (Budget primitif, Décisions modificatives)
- Participer au Comité de pilotage du Pacte financier métropolitain (analyse, simulation, préparation des CLECT...etc)
- Mise en œuvre et suivi d'un outil de suivi des recettes d'investissement en lien avec d'autres Directions

Décide,

Article 1 : L'emploi de **responsable de service fiscalité et ressources** à la **Direction des Finances** est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de Attaché , à savoir au minimum 395 et au maximum 835 , à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

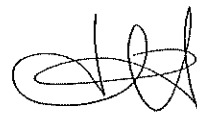
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24/02/2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

04 MARS 2025